

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 FEVRIER 2016 A 20H00

Le douze février deux mille seize à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire.

**Etaient présents :** M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, Mme MAC DAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DAUSEND Sandra, Mme RYCKEBOER Danièle, M GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme DANET Clotilde

### **Procurations :**

M LECOEUR Jean-Marie donne pouvoir à Mme RYCKEBOER Danièle  
Mme BASMOREAU Stéphanie donne pouvoir à M GIRAULT Bruno  
Mme DONZIER Emmanuelle donne pouvoir à M PRADES Guy

**Absent :** Néant

Clotilde DANET, est élue secrétaire.

Convocation du 06 février 2016

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente** **Informations générales et délibérations**

#### **Ajout à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité :**

**Délibération n° 11-02/12/2016** : AJB : remboursement des frais de voyage engagés par une délégation de l'association au marché de Noël à Adelsheim (Allemagne)

**Délibération n°12-12/02/2016** : Signature convention AMO rue de l'Eglise

**Délibération n°13-13/02/2016** : AO pour les travaux de réfection de voirie rue de l'Eglise

**Délibération n°15-12/02/2016** : Réflexion à engager par les communes de la vallée sur le thème de la création d'une commune nouvelle

## **FINANCES**

ANNE JUBAULT-BREGLER

**Délibération n° 01-12/02/2016** : FDAIC 2016 demande de subventions « Travaux de voirie » RD 933 2<sup>ème</sup> phase, Tranche Conditionnelle

### **Le conseil approuve à l'unanimité**

Pour un montant de 95 600 € HT soit 114 800 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 28 678 € HT soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : réalisé en 2015 dans le cadre de la TF après accord du Conseil Départemental sans engagement de sa part sur l'obtention des subventions

Début des travaux le : 03/08/2015

Fin des travaux le : 29/09/2015

**Délibération n° 02-12/02/2016** : FDAIC 2016 demande de subventions « Equipement sportif »

Aménagement d'équipements sportifs de plein air, restructuration d'un terrain de tennis ; terrain multisports Hand Ball, Basket ; aménagement d'un terrain vélo cross pour les adolescents, parcours de santé.

Le Conseil demande au Maire de solliciter le Conseil Départemental et de lui transmettre le dossier à cet effet.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Pour un montant de 152 101 € HT soit 182 521.20 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 30 000 € HT soit 30% du coût du projet plafonné à 100 000 €

**Délibération n° 03-12/02/2016 : FDAIC 2016 demande de subventions « Opération sécurité – sécurité des biens et des personnes» Acquisition et installation de caméras de surveillance.**

Compte tenu de différentes dégradations sur les biens et de multiples cambriolages ces derniers mois, le Conseil demande au Maire de solliciter le Conseil Départemental et de lui transmettre le dossier à cet effet.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Pour un montant de 50 000 € HT soit 60 000 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 15 000 € HT soit 30 % du coût du projet plafonné à 100 000 €

**Délibération n° 04-12/02/2016 : FDAIC 2016 demande de subventions « Patrimoine rural non protégé » Travaux de restauration des vitraux 3<sup>ème</sup> et dernière tranche**

Le Conseil demande au Maire de solliciter le Conseil Départemental et de lui transmettre le dossier à cet effet.

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Pour un montant de 7 400 € HT soit 9 000 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 2 220 € HT soit 30 % du coût du projet plafonné à 100 000 €

**Délibération n° 05-12/02/2016 : FDAIC 2016 demande de subventions « Suppression des points noirs paysagers » Démolition de l'ancien bâtiment de la poste.**

Compte tenu de la vétusté de ce bâtiment et des risques qu'il pourrait engendrer sur les personnes et les biens, le Conseil demande au Maire de solliciter le Conseil Départemental et de lui transmettre le dossier à cet effet.

**Le Conseil approuve à l'unanimité**

Pour un montant de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 3 856 € HT soit 30 % du coût du projet plafonné à 100 000 €

**Délibération n° 06-12/02/2016 : REGION demande de subventions équipements sportifs et de santé de plein air :**

Aménagement d'équipements sportifs de plein air, restructuration d'un terrain de tennis ; terrain multisports Hand Ball, Basket ; aménagement d'un terrain vélo cross pour les adolescents, parcours de santé.

### **Le conseil approuve à l'unanimité**

Le montant de cette opération est estimée à 152 101 € HT soit 182 521.20 € TTC

Le Conseil demande au Maire de solliciter la Région et de lui transmettre le dossier à cet effet après Appel d'Offre pour l'attribution d'une subvention pour la création d'équipements sportifs et de santé de plein air

Le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres concernant le parcours de découverte de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie pour le parc paysager,
- De donner pouvoir au Maire afin qu'il demande auprès de la Région les subventions appropriées suite aux résultats de l'appel d'offre.

### **Délibération n° 07-12/02/2016 : REGION demande de subventions pour le parcours paysager de découverte de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie »**

Dans le cadre de la politique de la Commune de poursuivre les aménagements environnementaux ; le Conseil demande au Maire de solliciter la Région et de lui transmettre le dossier à cet effet après Appel d'Offre pour l'attribution d'une subvention pour la création d'un parcours paysager de découverte de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie.

### **Le conseil approuve à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le projet de parcours de découverte de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie du parc paysager est actuellement estimé à 129 000 € HT soit 154 800 € TTC

Le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres concernant le parcours de découverte de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie pour le parc paysager,
- De donner pouvoir au Maire afin qu'il demande auprès de la Région les subventions appropriées suite aux résultats de l'appel d'offre.

Le conseil approuve à l'unanimité

**Délibération n° 08-12/02/2016** : CDDI demande de subvention « Bio diversité (amélioration cadre de vie + liaison environnementale) »

### **Le conseil approuve à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le projet d'aménagement d'un parcours paysager et touristique (autour du GR22) est actuellement estimé à 129 000 € HT soit 154 800 € TTC.

Le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres concernant l'aménagement d'un parcours paysager et touristique (autour du GR22),
- De donner pouvoir au Maire afin qu'il demande auprès de la CDDI les subventions appropriées suite aux résultats de l'appel d'offre.

**Délibération n° 09-12/02/2016** : FIDP demande de subvention « Vidéo protection »

### **Le conseil approuve à l'unanimité**

19/02/2016 - 17:45

Compte tenu de différentes dégradations sur les biens et de multiples cambriolages ces derniers mois, le Conseil demande au Maire de solliciter Monsieur le Préfet et de lui transmettre le dossier à cet effet un dossier après Appel d'Offre pour l'attribution d'une subvention pour la création d'une vidéo protection.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le projet de mise en place d'une vidéo protection du village est estimé à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC

Le conseil municipal décide :

- De donner pouvoir au Maire de lancer la procédure d'appel d'offres concernant la mise en place d'une vidéo protection,
- De donner pouvoir au Maire afin qu'il demande auprès du FIDP les subventions appropriées suite aux résultats de l'appel d'offres.

**Délibération n° 10-12/02/2016 : SIEPRO demande de subvention « Enfouissement réseau rue de Rouvres, rue Gabriel GABRIO »**

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour déposer auprès du SIEPRO les dossiers d'enfouissement de réseaux électriques de la rue de Rouvres et de la rue Gabriel Gabrio, cette opération pourrait être programmée pour 2017.

Le Conseil demande au maire de faire procéder à l'étude de ce projet.

**Information : Budget des différentes commissions**

Le Maire rappelle que Madame JUBAULT-BREGLER attend les budgets 2016 des différentes commissions afin de préparer le budget principal de la commune 2016.

**Information : Bibliothèque**

Le Maire demande de faire le point sur les comptes, le planning et les manifestations de la bibliothèque.

**AGGLOMERATION DE DREUX**

**PATRICK MOUCHARD**

**Information : Augmentation des tarifs d'étude des dossiers d'urbanisme**

Suite aux dernières réunions à la Communauté d'Agglo, les communes seraient désormais redevable d'un montant de 90€ pour l'instruction des dossiers déposés (permis de construire, déclaration de travaux etc...)

Le maire attend de voir les documents sur ces nouvelles dispositions financières pour faire un point précis avec la commission urbanisme pour traiter ces dossiers.

**URBANISME**

**BRUNO GIRAULT ET STÉPHANIE BASMOREAU**

**CULTURE,  
ASSOCIATIONS**

**EMMANUELLE DONZIER ET GUY PRADES**

**Délibération n° 11-02/12/2016 : AJB : remboursement des frais de voyage engagés par une délégation de l'association au marché de Noël à Adelsheim (Allemagne)**

L'AJB sollicite une subvention pour les frais de transports. Monsieur Pascal PHILIPPOT, Madame Emma MACDAID et Monsieur Patrick MOUCHARD s'abstiennent pour ce vote.

## **La demande est rejetée par 11 voix sur 14**

En effet le conseil décide de ne pas procéder à ce remboursement car il considère que ces frais doivent être pris en charge par le budget fonctionnement de l'association. Le conseil rappelle que lors d'un souhait de subvention exceptionnelle il doit être soumis au conseil avant évènement.

**Information : La fête de la verdure aura lieu le dimanche 22 mai 2016**, les animations prévues se dérouleront sur le centre de Berchères.

Au programme de cette réception il y aura : la tonte des moutons, une exposition de « vieux outils » et divers exposants de produits régionaux. Un affichage d'information pour la population se fera prochainement.

### **COMMUNICATION**

SANDRA DAUSEND

**Information :** L'impression du bulletin municipal est faite, les conseillers procéderont à la distribution très prochainement.

**Information :** Le Maire demande à ce que la campagne photo débute pour les illustrations des cartes de vœux 2017.

### **ENVIRONNEMENT**

JEAN-MARIE LECOEUR ET DANIELE RYCKEBOER

**Information :** Les 2 panneaux publicitaires polluant l'environnement à l'entrée de village coté Houdan (canoë et restaurant) ont été enlevés conformément à la loi. Le Maire va prendre les dispositions nécessaires pour les autres panneaux pré-publicitaires existants.

### **JURIDIQUE**

Gilles GALINIER-WARRAIN

### **TRAVAUX**

Pascal PHILIPPOT

**Délibération n° 12-12/02/2016 : Signature convention AMO avec le Conseil Départemental pour la rue de l'Eglise**

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Le conseil donne son accord pour la signature de la convention AMO avec le Conseil Départemental pour l'étude de la rue de l'Eglise.

**Délibération n° 13-12/02/2016 : voirie rue de l'Eglise**

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Le conseil donne son accord au maire pour lancer une consultation pour faire les travaux de voirie rue de l'Eglise, et peut-être profiter de la conjoncture pour réaliser ces travaux de réhabilitation de la voirie.

En fonction des résultats et du budget de la commune en 2017 ; le Conseil décidera de la suite à donner à ceux-ci.

### **PERSONNEL**

Pascal PHILIPPOT ET ANNE JUBAULT-BREGLER

**Délibération n° 14-12/02/2016 : Création poste pour accroissement temporaire d'activité**

**Le conseil approuve à l'unanimité**

**Le Maire rappelle à l'assemblée que :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de dix-huit mois consécutifs.

Considérant qu'en raison de l'absence d'une secrétaire en arrêt de travail, une charge de travail importante s'accumule, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour le secrétariat urbanisme pour une durée de 6 mois à raison de 10 heures hebdomadaires.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- 1) **De créer 1 poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement**
- 2) **De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de cet agent est fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon correspondant au grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ou à l'échelle 3, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

- 3) **D'autoriser le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus**

<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b>	<b>Danièle RYCKEBOER</b>
---	--------------------------

**Délibération n°15-12/02/2016: Dissolution du CCAS**

**Le conseil approuve à l'unanimité**

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

Exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

- le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS et de créer une commission sociale composée des mêmes membres que l'ancien CCAS, voir élargit selon les souhaits de ceux qui voudraient rejoindre celle-ci.

Cette mesure est d'application immédiate.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

**DIVERS**

Pascal PHILIPPOT

### **Délibération n°16-12/02/2016 : Réflexion et consultation sur le thème de la création d'une commune nouvelle**

#### **Approuvée à l'unanimité**

Le maire expose le point suivant :

Comme chacun le sait, la création de communes nouvelles est à l'ordre du jour au niveau national. Avant que l'on nous force la main ou que l'on nous impose des choix que nous ne voudrions pas, il est temps de se mettre à réfléchir sur ce que l'on veut faire de notre territoire. A ce jour cette réflexion n'engage à rien mais elle servira de base de travail pour prendre les décisions qui s'imposeront par la suite. Clairement "on se marie ou pas" ou alors par la force. La décision appartiendra à chaque Conseil Municipal.

Ce qui tombe sous le sens c'est d'entamer une réflexion avec les communes de la vallée :

Boncourt, Rouvres, Saint-Ouen-Marchefroy et Berchères-sur-Vesgre.

Le maire propose que les contacts avec nos voisins sus cités soient formalisés et que Madame JUBAULT-BREGLER, Monsieur PRADES et Monsieur GALINIER-WARRAIN fassent partis de l'équipe de travail sur ce projet.

Un compte rendu régulier sur l'avancement de cette analyse sera faite aux conseillers, avant d'entamer sur le fond cette démarche et d'y associer nos concitoyens.

**INFORMATIQUE**

Guy PRADES

**SYNDICATS**

**SIRP** : Suite à un souci de santé de la secrétaire en place, une nouvelle secrétaire est arrivée et nous lui souhaitons la bienvenue. Afin de faciliter sa tâche, Merci aux parents de privilégier toutes informations par mail (annulation, rajout, cantine ou transport scolaire).

**VAUCOULEURS** :

**BASSE-VESGRE** :

**SIEPRO** : Assemblée générale du 23 février 2016

**SMICA** :

**SICAE ELY** :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00